

Convention kinés : recours introduit

CONSEIL D'ÉTAT ♦

L'association professionnelle des kinésithérapeutes, Axxon, a saisi le Conseil d'État pour protester contre la nouvelle convention tarifaire. La réalisation de l'accord « viole des principes de sécurité juridique, de confiance et d'équité ».

Le plus gros point de discorde réside dans la « discrimination » envers les kinésithérapeutes qui n'adhèrent pas à l'accord, soit environ 16 % de tous les thérapeutes, parce que leurs patients seront remboursés 25 % de moins que les patients des kinés conventionnés.

Ensuite, Axxon pointe du doigt quelques « fautes techniques et juridiques » dans l'application de la convention.

À la mi-avril, Axxon a déposé une requête auprès du tribunal du travail de Bruxelles pour discrimination à l'encontre des kinésithérapeutes non conventionnés. L'association professionnelle prévoit également une audition parlementaire à la Chambre. Actuellement, un kiné sur huit n'adhère pas à la convention tarifaire individuelle, soit environ 3 500 professionnels.